

Brevet informatique et internet (B2i)

Depuis février 2001, le B2i permet d'attester le niveau acquis par les élèves dans la maîtrise des outils multimédia et de l'internet. Il permet de mieux préparer les élèves à un usage responsable des technologies de l'information et de la communication.

Le B2i est un outil pédagogique qui tient compte des transformations des usages du numérique. Il est articulé, pour l'école et le collège, au livret personnel de compétences (compétence 4).

Le B2i n'est pas un examen mais une "attestation de compétences".

Les élèves de l'école au lycée sont concernés par cette attestation. Dans toutes les disciplines et en diverses circonstances, les élèves recourent aux technologies de l'information et de la communication qui sont des outils au service des activités. L'obtention du B2i valide les compétences acquises au cours de ces activités.

Cinq domaines sont évalués. Ces domaines et leurs items sont présentés dans des référentiels pour chaque niveau :

Domaine 1 : s'approprier un environnement informatique de travail ;

Domaine 2 : adopter une attitude responsable ;

Domaine 3 : créer, produire, traiter, exploiter des données ;

Domaine 4 : s'informer, se documenter ;

Domaine 5 : communiquer, échanger.